

SÉANCE ORDINAIRE

Du 3 mai 2016 tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Stéphane Amireault, Manon Leblanc, Claudette Malenfant, Christian Martel et Michel Ouellet.

91-05-2016

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en reportant à la séance d'ajournement du 24 mai 2016 les points suivants :

- 1.6 Résolution nommant le vérificateur pour l'année 2016 et acceptant l'offre de service de BCGO
- 2.3 Résolution octroyant le contrat de marquage de la chaussée des réseaux de rues et des pistes cyclables pour l'année 2016

----- A D O P T É E -----

92-05-2016

Résolution approuvant le procès-verbal des séances du mois d'avril 2016

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

D'approuver le procès-verbal des séances suivantes :

- Séance d'ouverture de soumission quant à la fourniture et pose d'asphalte pour la saison 2016 tenue le lundi 27 avril 2016 à 11 heures
- Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 5 avril 2016 à 19 heures

----- A D O P T É E -----

93-05-2016

Résolution approuvant le paiement des comptes du mois d'avril 2016 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 370

CONSIDÉRANT l'application du règlement n° 516 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit les modalités d'autorisation des dépenses et de reddition de comptes au conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement des comptes au fonds d'administration présentés sur la liste établie au 28 avril 2016 au montant de 141 840,14 \$. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 28 avril 2016 au montant de 201 355,04 \$, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 370 sont approuvées.
2. QUE les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la trésorière conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

94-05-2016

Résolution approuvant les états comparatifs des revenus et des dépenses de la Ville depuis le début de l'exercice financier conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (LCV)

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit remettre au conseil, une fois par semestre, un état des revenus et des dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la présente séance, le directeur général et greffier a présenté le rapport du trésorier sur l'état des revenus et des dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier, ce qui a permis aux membres du conseil de suivre l'évolution des revenus et des dépenses de la municipalité en rapport avec les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve l'état des revenus et des dépenses de la municipalité au 31 mars 2016, tel que remis par le trésorier de la municipalité.

----- A D O P T É E -----

95-05-2016

Résolution autorisant le paiement à BCGO pour des honoraires professionnels relatifs à l'audit des états financiers 2015 de la Ville de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes, la firme Labelle Racicot fut mandatée à titre de vérificateur pour l'année financière 2015, et ce, en vertu de la résolution numéro 93-05-2015 du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'en 2016 les firmes Labelle Racicot et BCGO ont fusionné pour ne créer qu'une nouvelle entité, soit la Firme BCGO;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 51-04-2016, le conseil municipal approuvant les états financiers, année 2015, en séance ordinaire du 5 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'en date du 26 avril 2016, ladite firme comptable achemina sa note d'honoraires n°134148 pour un montant de 18 000 \$, taxes en sus, pour le mandat énoncé au premier (1^{er}) considérant;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve la dépense énoncée au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 2-13000-413.

----- A D O P T É E -----

Résolution nommant le vérificateur pour l'année 2016 et acceptant l'offre de service de BCGO

L'adoption de cette résolution est reportée à la séance du 24 mai 2016.

96-05-2016

Résolution approuvant les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier 2016

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie adoptait, en vertu de sa résolution n° 3580-01-16, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT que ces prévisions budgétaires impliquaient une contribution de la Ville de L'Épiphanie de l'ordre de 54 266 \$, exception faite de notre contribution aux travaux de rénovations majeures devant être capitalisable;

CONSIDÉRANT la confirmation d'Immobilière SHQ, que cette dernière finance à long terme (20 ans) pour les travaux de capitalisation, la partie attribuable à Ville de L'Épiphanie;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie pour l'exercice 2016.
3. QUE le conseil municipal autorise le paiement de la part de la municipalité représentant 10 % du déficit prévu au troisième (3^e) considérant de la présente, et ce, en trois (3) versements égaux effectués le 5 mai, le 1^{er} septembre et le 1^{er} décembre de l'année 2016.

----- A D O P T É E -----

97-05-2016

Résolution autorisant la Ville de L'Épiphanie à déposer une demande d'accréditation « Municipalité Amie des Enfants » auprès du Carrefour action municipale et famille

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite maintenir le bien-être et assurer les droits des enfants;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire promouvoir la journée nationale de l'Enfant qui a lieu le 20 novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite établir des mesures et des actions favorisant la participation des enfants de tous âges à la vie collective;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'accréditation MAE s'inscrit dans la politique familiale de la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie souhaite être reconnue à titre de « Municipalité Amie des Enfants » confirmant ainsi son engagement à placer les enfants de sa communauté dans ses priorités.

----- A D O P T É E -----

Dépôt des certificats émis en vertu de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités relativement à la procédure d'enregistrement des règlements 603 et 604.

La directrice générale dépose les certificats indiquant le nombre de personnes habiles à voter sur les règlements numéros 603 et 604 et précisant que personne n'a enregistré ses mentions au registre, conséquemment les règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

98-05-2016

Résolution octroyant un mandat à nos procureurs, Dufresne Hébert Comeau (LDHC) visant à obtenir une opinion juridique sur la propriété du barrage de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation de la sécurité du barrage de L'Épiphanie produit par AECOM en septembre 2014, confirmant l'obligation de procéder à des travaux de réfection du mur droit, en amont du barrage sur le territoire de la Paroisse de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite obtenir l'opinion de ses procureurs sur ses titres de propriété et ses obligations à l'égard de cette structure de béton;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Dufresne Hébert Comeau au montant de 6 000 \$, taxes en sus pour faire les recherches nécessaires et émettre une opinion juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de service présentée au troisième (3^e) considérant et accorde le mandat à ses procureurs Dufresne Hébert Comeau telle que présentée.

----- A D O P T É E -----

99-05-2016

Résolution octroyant le contrat de réfection du pavage à divers endroits sur le territoire

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a demandé des soumissions pour la réfection du pavage à divers endroits soit pour des réparations de fuites du réseau d'aqueduc ou des nids de poule sur certaines rues aux deux entreprises suivantes : Poitras Asphalte et L'Assomption Asphalte;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs suivants ont présenté une soumission :

L'Assomption Asphalte au montant de 47 139,75 \$, taxes en sus
Poitras Asphalte au montant de 52 299,26 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT que la soumission de L'Assomption Asphalte au montant de 47 139,75 \$, taxes en sus, s'avère la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroi les contrats de réfection du pavage aux divers endroits sur le territoire pour la saison 2016 à L'Assomption Asphalte, et ce, selon sa soumission citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit affectée aux postes budgétaires 02-320-00-521 et 02-413-00-521.

----- A D O P T É E -----

100-05-2016

Résolution autorisant la location d'un camion pour les opérations de déneigement auprès de Services d'équipements GD inc.

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a mis fin à son contrat de location d'un camion pour les opérations de déneigement auprès du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite conclure un contrat de location sur 5 ans pour un nouveau camion 6 roues;

CONSIDÉRANT l'offre de Services d'équipements GD inc. au coût mensuel de 2 136,93 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie autorise Services d'équipements GD inc. à fournir un camion Western Star, 6 roues motrices au loyer mensuel identifié au troisième (3^e) considérant.

----- A D O P T É E -----

Résolution octroyant le contrat de marquage de la chaussée des réseaux de rues et des pistes cyclables pour l'année 2016

L'adoption de cette résolution est reportée à la séance d'ajournement du 24 mai 2016.

101-05-2016

Résolution autorisant l'achat des plans pour la Journée de l'Environnement et pour le programme « une naissance – un arbre »

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite offrir encore cette année l'opportunité à ses citoyens de se procurer gratuitement des plants de vivaces et d'arbustes lors de la Journée de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite maintenir le programme « une naissance – un arbre » dans le cadre duquel, la Ville remet un arbre pour chaque nouveau-né;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal au prix de 8 789,84 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal pour la fourniture des plants nécessaires à la Journée de l'Environnement et afin de supporter le programme « une naissance – un arbre », et ce, tel que citée au troisième (3) considérant de la présente.
3. Que la présente dépense soit en partie imputé au poste budgétaire 02-61000-499.
4. Qu'une partie de la présente dépense, soit une somme de 6 810 \$ plus taxes soit assumée par une appropriation du fonds environnement.

----- A D O P T É E -----

102-05-2016

Résolution octroyant un contrat à Aquarehab visant l'inspection télévisée des conduites d'égout sur la 5^e Avenue dans le cadre d'une révision du plan d'intervention municipal

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser le plan d'intervention municipal pour y intégrer la 5^e Avenue compte tenu du nombre important de fuites enregistrées durant la dernière année;

CONSIDÉRANT qu'une modification au plan d'intervention exige une inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Aquarehab au montant de 5 060,44 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accorde le contrat d'inspection des conduites d'égout sanitaire suivant l'offre détaillée au troisième (3^e) considérant.

----- A D O P T É E -----

Dépôt de la décision du comité de démolition quant à la demande de démolition de l'immeuble sis au 69-71 rue Sainte-Anne

La directrice générale et greffière dépose la résolution CD-12-08 du comité de démolition datée du 29 mars 2016.

103-05-2016

Résolution autorisant l'achat de bacs à fleurs et de poubelles décoratives pour divers secteurs de la ville

CONSIDÉRANT que le conseil de la ville souhaite ajouter quelques éléments aux mobiliers urbains existants;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Les Bétons Centrifugés comme suit;

Poubelles en béton
 610 mm de diamètre X 961 mm de haut
 Finition : Granulats exposés vert jade forêt, mortier gris
 Incluant le panier de broche galvanisé

Prix unitaire : 993 \$, taxes en sus

Bacs à fleurs en béton
 915 mm de diamètre X 762 mm de haut
 Finition : Granulats exposés vert jade forêt, mortier gris
 Incluant crochets de levage

Prix unitaire : 1 240 \$, taxes en sus

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat de 5 poubelles et 5 bacs à fleurs tel que décrit au deuxième (2^e) considérant.
3. QUE la présente dépense soit assumée par une appropriation du surplus accumulé.

----- A D O P T É E -----

104-05-2016

Résolution autorisant la tenue d'un événement temporaire au 505 – 555, Route 341

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande par un tiers, pour un usage temporaire pour la saison estivale, au 505-555, Route 341, soit un rassemblement hebdomadaire de véhicules (antiques, importés, modifiés);

CONSIDÉRANT l'application des dispositions du règlement de zonage, article 6.1.11 exigeant l'approbation par résolution du conseil préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour un usage temporaire;

CONSIDÉRANT que le propriétaire des lots concernés par la demande déposera une autorisation pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les nuisances, notamment, les règles concernant le bruit qui devront être respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil approuve la demande du règlement relativement à la tenue de l'activité décrite au premier (1^{er}) considérant conditionnellement au dépôt de l'autorisation signée par le propriétaire du terrain et conditionnellement au respect de l'ensemble des dispositions du règlement concernant les nuisances.

----- A D O P T É E -----

105-05-2016

Résolution autorisant le paiement à la Ville de Repentigny des immobilisations à la caserne d'incendie par appropriation du surplus accumulé

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie par sa résolution n° 137-06-2014 a accepté de participer aux travaux de réfection de la toiture de la caserne;

CONSIDÉRANT qu'un solde de 17 514,29 \$, taxes en sus, existe sur cette dette;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie par sa résolution n° 248-11-2015 a accepté de participer aux travaux de rénovation intérieure de la caserne pour une somme de 35 086,24 \$, taxes en sus, par appropriation du surplus accumulé;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant

APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise le paiement à la Ville de Repentigny le solde résiduel des travaux de réfection de la toiture énoncée au deuxième (2^e) considérant.
3. QUE le conseil municipal autorise le paiement à la Ville de Repentigny la somme énoncée au troisième (3^e) considérant.

----- A D O P T É E -----

106-05-2016

Résolution autorisant l'embauche des moniteurs (trices) requis pour les camps de jour et le service de garde, année 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite, à l'instar des années passées, offrir à ses jeunes citoyens et citoyennes un service de camps de jour de même qu'un service de garde s'y rattachant;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend privilégier l'engagement de personnel résidant en la Ville ou la Paroisse de L'Épiphanie, et ce, à compétence égale;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture a procédé à une sélection des candidats et soumis ses recommandations au conseil municipal dans son rapport daté du 20 avril 2016;

CONSIDÉRANT dès lors qu'il y a lieu, à ce stade-ci, de confirmer l'engagement du personnel de base requis pour opérer le service de camps de jour 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'embauche du personnel étudiant requis pour la gestion des camps de jour et du service de garde à l'été 2016, à savoir:

<u>NOM</u>	<u>PÉRIODE</u>	<u>POSTE</u>	<u>NOMBRE DE SEMAINES MAX.</u>	<u>SALAIRE HORAIRE</u>
Jean, Émy	13/06 au 31/08	Coordonnatrice	11	15,50 \$
Léveillé, Simon	20/06 au 26/08	Responsable de groupe	10	13,50 \$
Leblanc, Camille	20/06 au 26/08	Responsable de groupe	10	13,50 \$
Bohémier, Michaël	20/06 au 26/08	Responsable de groupe	10	13,50 \$
Bariault-Labrie, L.-Philippe	20/06 au 26/08	Responsable de groupe	10	13,50 \$
La Haye, Camille	20/06 au 26/08	Aide-responsable	10	11,95 \$
Moreau, Roxanne	27/06 au 26/08	Monitrice-2	9	11,95 \$
Bohémier, Maxime	27/06 au 26/08	Moniteur 2	9	11,95 \$
Corriveau, Mélissa	27/06 au 26/08	Monitrice-1	9	10,95 \$
Leblanc, Andréanne	27/06 au 26/08	Monitrice-1	9	10,95 \$
Grégoire, Guillaume	27/06 au 26/08	Moniteur-1	9	10,95 \$
Cracel, Cindy	27/06 au 26/08	Monitrice-1	9	10,95 \$
Bernier, Émy	27/06 au 26/08	Monitrice-1	9	10,95 \$
Pinsonnault, Aglaé	27/06 au 26/08	Monitrice-1 (service de garde)	9	10,95 \$
Forest, Camille	27/06 au 26/08	Monitrice-1 (service de garde)	9	10,95 \$
Caza, Marie-Laurence	27/06 au 26/08	Monitrice-1 (accompagnement)	9	10,95 \$

3. QUE le conseil municipal précise au directeur des loisirs et de la culture que les membres du personnel étudiant doivent être retenus en fonction des besoins du service auquel ils sont affectés et qu'en l'absence d'un tel besoin, leur emploi doit être suspendu ou mis à terme.

----- A D O P T É E -----

107-05-2016

Résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie d'augmenter la collection de livres de la bibliothèque Françoise-Angers offerte à ces citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie réserve annuellement un budget pour l'achat de nouveaux livres;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Angers répond aux critères du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.
3. QUE la directrice générale et greffière, le directeur des loisirs et de la culture ou la responsable de la bibliothèque soient autorisés à signer tous documents afférents audit programme.

----- A D O P T É E -----

108-05-2016

Résolution autorisant l'accréditation d'organisme pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, soucieux de se doter d'un véritable cadre de référence en matière de reconnaissance et d'assistance pour les organismes du territoire, a adopté la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, et ce, en vertu de la résolution 146-07-2014;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette politique, le conseil municipal statuait que l'accréditation ou la reconnaissance de tout organisme socioculturel, socio-éducatif, sportif, récréatif et touristique de L'Épiphanie devra être entérinée par résolution du conseil municipal et confirmée annuellement;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun au conseil municipal de confirmer dès maintenant l'organisme accrédité officiellement par la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que le directeur du service des loisirs et de la culture a vérifié l'admissibilité et la classification de chacun des organismes en vue de leur accréditation par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal désigne officiellement comme organisme accrédité par la Ville de L'Épiphanie l'organisme suivant, et ce, pour l'année 2016 :

<u>Organisme</u>	<u>Niveau</u>
CPE Baliballon	2

----- A D O P T É E -----

109-05-2016

Résolution adoptant le projet de règlement numéro 605 concernant la division du territoire de la Ville de L'Épiphanie en six (6) districts électoraux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la révision de la division du territoire de la Ville de L'Épiphanie en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15 %) ou de vingt-cinq (25 %) pour cent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur le Conseiller Christian Martel lors de la séance ordinaire du 5 avril 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel

APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 605 intitulé « projet de règlement concernant la division du territoire de la Ville de L'Épiphanie en six (6) districts électoraux », et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

110-05-2016

Résolution adoptant le règlement numéro 606 décrétant un emprunt et une dépense de 584 000 \$ visant la réalisation des travaux de réaménagement géométrique de l'intersection des rues Leblanc et Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la Ville connaît une problématique existante depuis plusieurs années en lien avec le confort et la sécurité routière du carrefour des rues Leblanc et Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que les problèmes se sont accrus aux cours des dernières années avec la croissance démographique génératrice d'une augmentation de l'achalandage à cette intersection principale du centre-ville;

CONSDIÉRANT qu'un investissement de l'ordre de 584 000 \$ sera nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux de réaménagement géométrique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi, le 5 avril 2016, par Monsieur le conseiller Luc-André Biron;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame le Conseiller Michel Ouellet

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le règlement 606 intitulé « règlement numéro 606 décrétant un emprunt et une dépense de 584 000 \$ visant la réalisation des travaux de réaménagement géométrique de l'intersection des rues Leblanc et Notre-Dame » tel que présenté.

----- A D O P T É E -----

111-05-2016

Résolution adoptant le règlement numéro 607 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat fiscal et financier Québec-municipalité a prévu qu'une mesure serait mise en œuvre afin que tous les clients d'un service téléphonique contribuent au financement des centres d'urgence 9-1-1 et que cette mesure prendrait la forme d'une taxe municipale;

CONSIDÉRANT que l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Ouellet

APPUYÉ par Madame la conseillère Manon Leblanc

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 607 intitulé « décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 », et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance, provenant d'un ministre du gouvernement du Québec n'est parvenue à la Ville de L'Épiphanie durant le mois d'avril 2016.

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

112-05-2016

Ajournement de la séance

L'ordre du jour n'étant pas épuisé,
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

D'ajourner la séance au 24 mai 2016 à 19 h. Il est 19 h 50.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

GUYLAINE COMTOIS
Directrice générale et greffière